

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 24 (1964)

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a) Membres

L'assemblée générale a eu lieu le 2 juin 1964 au Théâtre de l'Exposition nationale à Lausanne. La Confédération, les CFF, les PTT et 136 membres disposant de 8211 voix étaient représentés. Des représentants du Conseil d'Etat vaudois, de la ville de Lausanne et de la Direction de l'Exposition, ainsi que le prof. Paul Bernecker, directeur de l'Office national autrichien du tourisme, M. Arno Staks, directeur général de l'Office central allemand du tourisme, ont suivi les débats. Les invités et les membres ont été accueillis par M. Gabriel Despland, Conseiller aux Etats, président de l'ONST et de l'Exposition nationale. Il a communiqué que, le 14 avril, le Conseil fédéral avait désigné M. A. Martin, directeur de l'Office fédéral des transports, comme vice-président de l'ONST. Le directeur de l'ONST a présenté un rapport sur l'exercice 1963, esquissé les directives de la propagande et le programme envisagé en prévision de l'« Année des Alpes ». Le rapport annuel et les comptes pour l'exercice 1963 ont été adoptés à l'unanimité. La Commission de contrôle a été composée comme suit pour la période administrative 1965/1968:

Membres: M. Hans Dasen, Directeur de l'office du tourisme de la région du lac de Thoune, Thoune (nouveau)
M. Charles Leppin, Hôtelier, Genève, président de la Société des hôteliers de Genève (ancien)

Suppléants: M. Raoul Sommer, directeur de l'Office du tourisme des Grisons, Coire (nouveau)
M. Charles Delappraz, ancien directeur des Chemins de fer électriques veveysans et de la Cie du Chemin de fer funiculaire Vevey-Charbonne-Mt-Pèlerin (ancien)

A la fin de 1964, l'ONST comptait 355 membres, soit deux de plus qu'une année auparavant:

Nouvelles admissions:	Contribution Fr.
Herz SA, Switzerland, Zurich	500.—
Imprimerie Centrale, Lausanne	500.—
Commission du tourisme de la Principauté du Liechtenstein	1500.—

Démission:

Pro Radio Television, Wabern 400.—

b) Comité

Le comité a tenu deux séances: le 9 avril à Berne et le 30 novembre à Zurich. Lors de la réunion de printemps, il a mis au point les questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il s'est occupé du problème posé par l'accroissement constant de l'effectif des touristes suisses qui se rendent à l'étranger. Les dépenses qu'ils ont effectuées ont totalisé 825 millions de fr. L'ONST reconnaît sans réserve le principe de la liberté de déplacement. Il estime cependant que cette constatation doit nous engager à attirer de manière plus efficace, plus intense l'attention de la population sur les possibilités de séjour offertes dans le pays et veiller à ce que la clientèle indigène soit parfaitement accueillie et bénéficie d'un service soigné dans toutes les stations touristiques suisses. Lors de la réunion d'automne, le directeur a exprimé aux membres du parlement et à l'Office fédéral des transports la reconnaissance de l'ONST pour la célérité avec laquelle a été élaboré et accepté l'arrêté fédéral accordant un subside extraordinaire pour les Centres suisses de Londres et de New York. Au sein des commissions parlementaires, on a insisté sur le fait que les travaux de transformation et de modernisation des agences à l'étranger ne sauraient être portés au compte du budget ordinaire de l'ONST.

Le comité a approuvé le rapport relatif à la propagande de l'ONST en faveur de l'Exposition nationale, de même que le programme et le budget pour 1965. Le renchérissement et l'intensification de la propagande commandée par l'aggravation de la concurrence ont eu pour corollaire une augmentation des besoins financiers. En conséquence, le bureau s'est rallié à l'unanimité à la proposition du bureau visant à majorer de 10 à 20% les cotisations donnant droit à un siège au comité. Conformément au nouveau statut d'organisation du 22 novembre 1963, le comité a élu 5 membres du bureau pour la période administrative 1965/1968; il a prorogé simultanément la convention en matière de représentation passée avec la Fédération suisse du tourisme.

c) Bureau

Le bureau a tenu cinq séances: le 19 mars, le 8 avril, le 21 août, les 5 et 13 novembre. Il a pris connaissance de rapports circonstanciés du directeur de l'ONST sur l'évolution du tourisme en Suisse, les actions

entreprises dans le cadre du programme, la propagande et la situation financière de l'ONST. Les délibérations ont porté avant tout sur la participation de l'ONST à l'Exposition nationale (directement par le truchement du Pavillon des vacances et indirectement par la propagande déployée à l'étranger), l'ouverture de crédits par la Confédération pour les Centres suisses de Londres et de New York et la modernisation des agences. Le bureau, comme de coutume, a étudié les affaires ordinaires soumises statutairement au comité et à l'assemblée générale.

En se fondant sur le nouveau statut d'organisation de l'ONST, le Conseil fédéral a appelé M. A. Martin, directeur de l'Office fédéral des transports, à la vice-présidence de l'ONST. M. H. Leuenberger, conseiller national, a été également désigné pour représenter la Confédération au sein du bureau. M. Jean Armleder, second représentant de la Société suisse des hôteliers au sein du bureau s'est retiré à la fin de l'exercice. Nous tenons à souligner ici combien son expérience des choses touristiques, ses avis et suggestions étaient appréciés. M. Despland, président, lui a exprimé la reconnaissance de l'ONST et des milieux touristiques pour les services rendus. Le bureau compte dorénavant, comme le prévoit le nouveau statut, onze membres au lieu de douze.

L'effectif du personnel s'est peu modifié au regard de l'exercice précédent: 2. *Personnel*

	1963	1964
Zurich	42	43
Agences	197	195
	<u>239</u>	<u>238</u>

Personnel des agences qui vendent des billets

	1963	1964		1963	1964
Amsterdam	14	14	Nice	3	3
Bruxelles	19	20	Paris	29	29
Francfort	19	21	Rome	6	6
Londres	40	36	Stockholm	6	6
Milan	10	9	Vienne	8	8
New York	25	25			

Agences sans vente de billets:

Buenos Aires	1	1	Madrid	5	5
Le Caire	4	4	San Francisco	5	5
Copenhague	3	3			

Statut du personnel des agences:

10 collaborateurs sont fonctionnaires des Chemins de fer fédéraux

76 collaborateurs sont des employés au bénéfice du règlement de service et échelle des traitements du personnel ONST

109 collaborateurs sont engagés conformément aux usages en vigueur au siège de l'agence.

Au siège principal et dans les représentations à l'étranger, nous formons un certain nombre de stagiaires en vue d'assurer la relève. Bien que le travail dans nos agences donne généralement satisfaction aux jeunes employés, un certain nombre nous quittent cependant, après avoir appris une langue étrangère, pour passer à l'économie privée.

Pour leur permettre de faire face au surcroît de travail pendant les mois d'été, nous avons mis 17 auxiliaires (24 en 1963) à la disposition des agences. Malheureusement les CFF, qui devaient faire face au trafic supplémentaire de l'Exposition nationale, n'ont pu mettre que deux fonctionnaires à notre disposition. Les autres auxiliaires ont été recrutés dans l'économie privée ou engagés sur place. Nous avons dû nous contenter en partie d'un personnel auxiliaire qui répondait à peine à nos exigences. Ces 17 auxiliaires ont été affectés comme suit:

Amsterdam 1, Bruxelles 3, Londres 4, Paris 8 et Rome 1.

La rationalisation des agences et les heures supplémentaires effectuées par le personnel ont permis de réduire de 7 le nombre des collaborateurs. Pendant la durée de l'Exposition nationale, nous avons occupé 5 personnes pour l'entretien et l'exploitation de la « polyvision » et le service de renseignements.

24 collaborateurs des agences d'Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Le Caire, Copenhague, Londres, Madrid, New York, Nice, Paris, San Francisco et Vienne ont participé aux voyages d'études que nous organisons annuellement pour permettre au personnel des postes extérieurs de mieux connaître la Suisse et les problèmes touristiques.

En terminant, nous tenons à rendre hommage à la mémoire de M. Raymond Graven, décédé le 20 mai 1964 après une courte maladie. Né en 1904, ressortissant de Zermatt, le défunt était entré en 1945 au service de l'agence d'Amsterdam, dont il a été un collaborateur précieux et estimé jusqu'à sa mort inattendue. Il a consacré le meilleur de ses forces au développement du tourisme suisse. L'agence d'Amsterdam, l'ONST et le tourisme suisse ont éprouvé une perte sensible.

Les 19/20 août, le siège central a quitté l'immeuble de la place de la gare N° 9 qu'il occupait depuis 1934. Les bureaux ont été transférés au Talacker 42, dans des locaux plus vastes et plus rationnellement aménagés. A l'exception du service du matériel – qui reste à la Löwenstrasse 55 – toutes les divisions sont désormais logées sous le même toit. L'adresse postale demeure la même: 8023 Zurich. Les N°s de téléphone et de Telex sont inchangés. Nous avons renoncé à l'ipsophone.

Nouvelle adresse de l'ONST à Zurich